

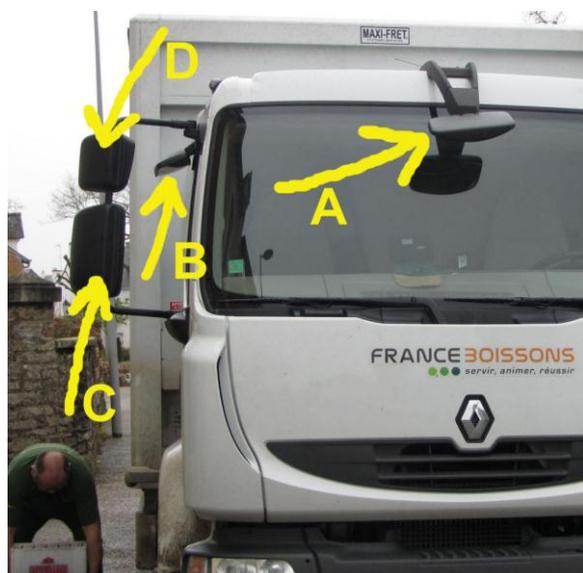
Les accidents de cars scolaires : comment les éviter

Vendredi 22 février 2013 à Saint-Jean de Thurac (Lot et Garonne) un garçon de 3 ans est mort accidenté par la roue avant droite du car de ramassage scolaire : il traversait devant le car et le car a démarré, le conducteur ne l'a pas vu.

L'angle mort devant le car et l'angle mort près de la roue avant droite existent, il faut donc le savoir et faire ce qu'il faut, tant pour les enfants piétons descendus du car que les cyclistes qui circulent aux abords. L'essentiel est d'assurer la visibilité que le conducteur doit avoir devant le car et sur le côté avant droit. Deux éléments complémentaires le permettent : la portière doit être vitrée et des rétroviseurs spécifiques.



- A : L'antévisiseur permet de voir tout ce qui se passe devant le car : il est bombé et a un champ large.
- B le rétroviseur d'accostage permet de voir tout ce qui se passe sur la partie avant du côté droit près de la roue avant droite.
- C : rétroviseur principal classique
- D rétroviseur grand angle



Rétroviseurs permettant
de voir devant et
les roues



Déjà depuis plus de 40 ans les transports scolaires aux États-Unis et au Canada se préoccupent de la visibilité devant le car. Parfois c'est peu esthétique mais c'est efficace et cela permet de voir devant ET la partie avant des cotés

Autre type d'accident fréquent : accident causé par un véhicule croisant ou doublant

L'accident peut être causé aussi par un autre véhicule qui double ou croise le car pendant la descente des enfants (ex accident mortel de Pont Scorff -56 le 21 novembre 2007, ou accident mortel du 27 novembre 1995 dans l'Orne).

Il est essentiel d'informer correctement les automobilistes pour qu'ils reçoivent le **message** suivant : **"Du car que vous voyez là devant vous, arrêté ou redémarrant, des enfants sont descendus et vont peut-être traverser"** : les panneaux doivent donc transmettre ce message.

Or ils ne le font pas car la règle habituelle est que les deux panneaux l'un triangulaire A13 et l'autre carré bleu C6 soit posé séparément : le A13 à 150 m avant le C6 en position à l'endroit de l'arrêt. Le message n'est donc pas bien compris car lorsqu'ils voient le A13 à 150 m avant ils n'y font pas particulièrement attention, ils ne savent pas qu'il s'agit d'écoliers "débarqués", puis plus loin, lorsqu'ils voient le car qui redémarre ils n'y font pas non plus particulièrement attention car ils en croisent beaucoup, et ils voient un peu tard le panneau C6. Le message "panneau enfants A13 - panneau car C6 - et présence du car" est coupé en trois dans l'espace et dans le temps : ce n'est plus UN message.

Si l'on met les deux panneaux sur le même support, et seulement à **50 m** (et pas 150 m) de l'arrêt, on groupe dans l'espace et dans le temps ces trois entités car en même temps, au même lieu on voit le A13, le C6 et le car, cela devient un message clair.

L'article 25-A de l'IISR (Instruction interministérielle sur la signalisation routière) permet de placer le panneau de danger à moins de 100 m à condition d'être complétés par un panneau de distance (ex 50m). L'article 69-5 stipule que les panneaux d'indication C peuvent être implantés en position avancée s'ils sont complétés par un panneau de distance, donc à 50 m.

Pour être perçu, le message doit être groupé, donc à 50 m (pas 150)



Signalisation du car

L'arrêté du 3 Aout 2007 (et l'arrêté du 23 nov. 1999) modifiant l'arrêté de base du 2 juillet 1982 instaure l'obligation que les véhicules immatriculés après le 20 octobre 2008 devront être équipés d'un signal de transport d'enfant muni d'un éclairage :

Les transports en commun de personnes neufs immatriculés à partir du 20 octobre 2008 devront être équipés d'un signal de transport d'enfants muni d'un éclairage soulignant la silhouette des personnages; Le signal de détresse doit impérativement être utilisé à l'arrêt du véhicule lors de la montée ou de la descente des enfants.

Mais :

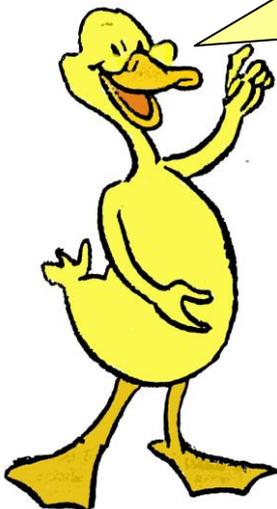
- le panneau n'est pas très grand ni très visible.
- le signal de détresse (warning) renforce un peu mais des gros feux jaune-orange seraient mieux.
- l'arrêté stipule d'autre part que l'allumage du panneau reste toléré après le démarrage pendant un maximum de 20 secondes ou lorsque la vitesse est moins de 5 km/h. Le mot toléré ne convient pas : il faudrait dire "l'éclairage DOIT rester utilisé..." Il faut aussi fixer une durée minimale : "pendant une durée de 15 à 20 secondes après le redémarrage du véhicule. D'autre part 5 km/h ce n'est pas assez : à 10 m le car est déjà à 10 km/h : il faudrait mettre 15 km/h.
- L'arrêté stipule (annexe VII à l'arrêté de 2007 et arrêté de 1999) que le panneau pourra être de taille réduite (21 x 25 cm) cette petite taille n'est pas acceptable car pas assez visible, et en plus cela sous entend que la raison est de ne pas trop masquer le bas du pare-brise, or il devrait être EXCLU que l'on place le panneau sur le bas du pare-brise car même un petit panneau (21 x 25) masque dangereusement les enfants. Il y a toujours largement la place en haut, sauf pour les minibus. Le petit modèle devrait donc être autorisé seulement pour les minibus (moins de 20 places ?) et il devrait être spécifié qu'il est interdit de placer le panneau en bas du pare-brise.

Information des enfants et des parents.

Des affichettes devraient être collées à des endroits visibles des enfants quand ils sont assis : sur les vitre (car quand ils partent si l'affichette est sur la porte, ils ne lisent pas) indiquant :

→ de ne pas mettre sa capuche pour traverser, surtout s'il pleut. (croquis ou photos des deux situations : tête avec et sans capuche en barrant d'une croix rouge le dessin avec capuche)

→ rappeler qu'il faut que le car soit éloigné de 50 m (longueur d'une cour de récréation) avant de traverser
→ qu'ils rappellent aux parents de ne jamais les attendre en voiture, pour le retour le soir, du côté opposé à l'arrêt, ni non plus attendre le car le matin du côté opposé à l'arrêt (plusieurs enfants ont été tués le 27 novembre 1995 dans l'Orne). Cela demande de choisir les arrêts pour avoir un petit peu de place pour garer une voiture.



Pour traverser :

- ne mets pas ta capuche, surtout s'il pleut
- attends que le car soit reparti très loin

affichettes à coller à des endroits visibles des enfants lorsqu'ils sont assis : sur toutes les vitres

Enseigner aux enfants :

- attendre que le car soit reparti LOIN
- porter un gilet jaune



2 Photos extraites du support d'enseignement "Recta Versa"